

MOTIP Pâte Céramique

N° comm.: 090311

Fiche Technique



La pâte céramique MOTIP est une pâte d'assemblage de haute qualité à base de particules de céramique, pour la lubrification durable des surfaces fortement sollicitées et exposées à des températures élevées et à des influences corrosives, comme les systèmes de freinage, les pièces de frein, les pièces d'échappement et divers raccords à bride et boulon. La pâte céramique MOTIP réduit la friction des pièces mobiles et offre une protection efficace contre la corrosion.

Qualité & propriétés

- Convient pour des températures allant jusqu'à +1.500 °C
- Enrichi en particules de céramique
- Excellente adhérence
- Réduit la friction des pièces mobiles
- Facile à utiliser
- Sans métaux
- Bonne protection contre la corrosion
- Application à 360 °
- Résistant à l'eau

Données physiques & chimiques

- Base: Huile minérale visqueuse, céramique, liant inorganique, additifs.
- Nom de la couleur: blanc
- Odeur: Caractéristique
- Température de fonctionnement minimale: 10 °C
- Température de fonctionnement maximale: 25 °C
- Densité relative: 1,26 g/ml
- Contenu: 200 ML

Mode d'emploi

- Avant utilisation, lisez attentivement les instructions sur l'emballage et agissez en conséquence.
- Nettoyez et dégraissez la surface avant l'utilisation.
- La pâte de montage doit être appliquée avec parcimonie en couche mince à l'aide d'un pinceau.
- Ne pas mélanger à d'autres graisses.

Sain pour l'environnement

European Aerosols s'engage à appliquer des formules sans ingrédients restreints ou critiques et à obtenir les meilleures performances possible. Les bouchons et les emballages sont fabriqués à partir de matériaux recyclables.

Élimination

Seuls les bombes, pots ou bidons complètement vides doivent être mis dans une benne de recyclage ou dans un conteneur approprié pour les déchets valorisables. Les bombes, pots ou bidons qui ne sont pas vides doivent être éliminés en tant que «déchets spéciaux».

Marquage/Étiquetage

Tous les produits fabriqués par European Aerosols sont conformes aux réglementations en vigueur en matière d'étiquetage, conformément à la Directive 1999/45/CE relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses. Tous les aérosols correspondent aux TRGS200 et TRG300, ainsi qu'à la Directive 75/324/EWG dans sa variation actuelle.

À compter du Décembre 10, 2024 – Cette version remplace toutes les versions publiées antérieurement.